



Wallonie

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **Permis d'Urbanisme**.

Le demandeur est **RESTO-PUB (Monsieur Cédric BARBIAUX)** demeurant à Lives-sur-Meuse - Chaussée de Liège, 979 .

Le terrain concerné est situé Rue Phocas Lejeune à 5032 ISNES et cadastré Division 8, section B numéro 56X4.

Le projet consiste en **Construction d'un bureau et aménagement des abords** et présente les caractéristiques suivantes :

*Le projet s'écarte d'un règlement communal adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide :*

- dimensions de la parcelle;
- dégagement latéral droit inférieur à 5m;
- pente de toiture non comprise entre 30 et 45° ;
- teinte du parement non prévue.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'adresse suivante : **Service Urbanisme – Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux**.

A cet égard, nous vous demandons de prendre un **rendez-vous** auprès du Service Urbanisme soit par téléphone au **081/626.369 – 081/626.381 – 081/626.361** ou par courriel à [urbanisme@gembloux.be](mailto:urbanisme@gembloux.be)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme mieux repris ci-dessus.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 avril 2024 au 08 mai 2024** au Collège communal, en indiquant la référence **BC202400035** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@gembloux.be](mailto:urbanisme@gembloux.be)

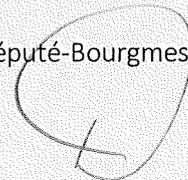
La Directrice générale



Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre



Benoît DISPA